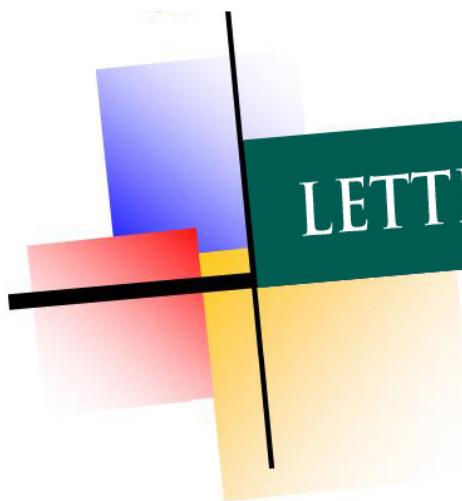


N° 20 - 2022

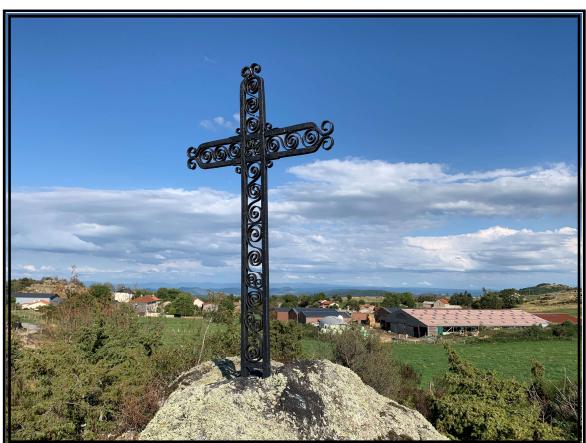


LETTRE MUNICIPALE

MAIRIE
DE
OURNOLS



C
R
A
N
D
H
A
B
A
COURNOLS
L
N
E



Chers concitoyens,
Et si nous parlions de
superficie !...

Le Mot du Maire



La prédominance du critère démographique dans les lois et les financements sont à l'opposée de la réalité du terrain . Pourtant , l'espace apparaît plus que jamais déterminant pour notre avenir, pour les ressources environnementales et productrices,etc....

La question du nombre d'habitants sur notre commune est toujours récurrente , mais jamais de question sur sa superficie !.

Les campagnes sont 16 fois moins soutenues que les villes au titre de la superficie qu'elles gèrent. La dotation budgétaire de soutien pour la protection de la biodiversité est actuellement de 2 239 € pour notre commune. Les questions d'actualités , sécheresse, feux de forêts, inondations, énergies renouvelables , alimentation etc, ne demandent-t-elles pas des moyens supplémentaires pour les communes rurales ? Quelle que soit la taille ! A suivre ...

Bien à vous
Philippe Tarière



Inauguration des travaux le 9 septembre



Ce 9 septembre, vous étiez conviés à inaugurer la fin des travaux de trois sites.

- La réfection du mur d'enceinte du cimetière pour un montant de 12 067€ H.T avec une subvention de 6 987 € (F.I.C et D.E.T.R). Des travaux réalisés par l'entreprise Bonaldi.
- La réalisation du trompe l'œil sur le transformateur et l'abri bus par le graffeur IGGY (Mickael Martin) pour un montant de 1 550€ avec une participation financière de 700 € par ENEDIS représenté ce jour par Mr Macian .
- La rénovation de la toiture en tuiles de l'abri bus par l'entreprise Pierre Tartière CCMT pour un montant de 5 593€ ht pris sur les réserves de la commune.

Et pour finir la remise en eau de la fontaine en circuit fermé, travaux réalisés par les élus.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont collaboré avec l'équipe municipale, ces travaux sont une réussite pour notre commune et son patrimoine. La soirée s'est terminée dans la cour de la mairie par le verre de l'amitié.

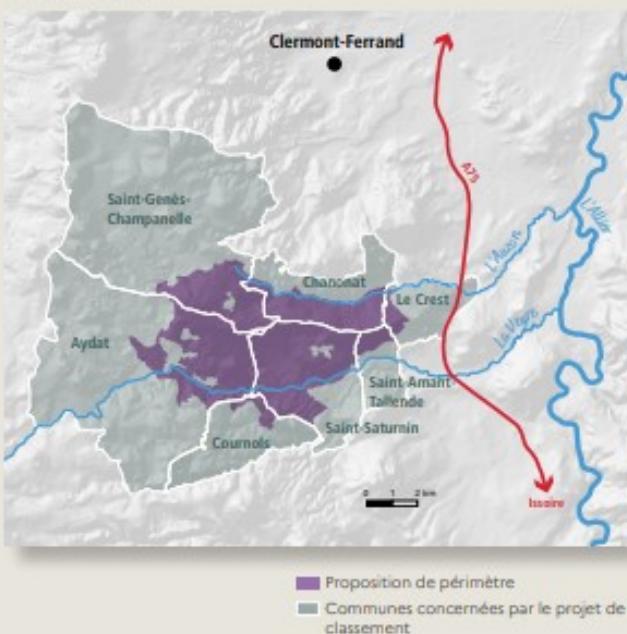
Merci au Bistrot d'Ici pour le prêt du véhicule.



2022



PÉRIMÈTRE



CONTACT

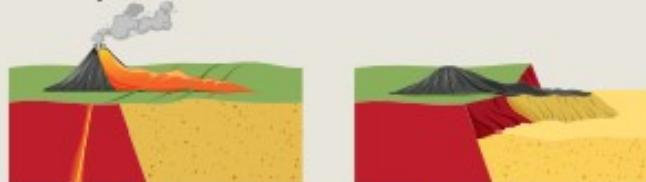
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
7 rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tel : 04 73 43 15 19
Email : sa.map.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

QU'EST-CE QU'UN SITE CLASSE ?

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère exceptionnel justifie, au nom de l'intérêt général, une reconnaissance de niveau national et une protection de son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

LA MONTAGNE DE LA SERRE ET SES COULEES ADJACENTES, UNE GÉOLOGIE REMARQUABLE

Au Sud de Clermont-Ferrand, la Montagne de la Serre est un relief qui s'avance du plateau des Dômes vers la plaine de Limagne. Il s'agit d'une coulée de lave qui s'est épanchée dans une vallée il y a plus de 3 Ma. L'érosion a fait son œuvre sur les roches sédimentaires tendres de la plaine mais la coulée plus résistante a protégé le sous-sol et se trouve désormais en altitude : c'est le phénomène d'inversion de relief.



Reconnue comme un des quatre éléments constitutifs du bien UNESCO « Chaîne des puys – Faille de Limagne », la Montagne de la Serre mérite une protection pour son intérêt scientifique incontestable. Zone d'étude pour les scientifiques depuis la fin du XVIII^e siècle, elle est bordée de deux coulées de lave plus récentes dans les vallées de l'Auzon et de la Veyre. Ces dernières sont également en début d'inversion de relief, ce qui en fait un territoire d'exception à l'échelle internationale.

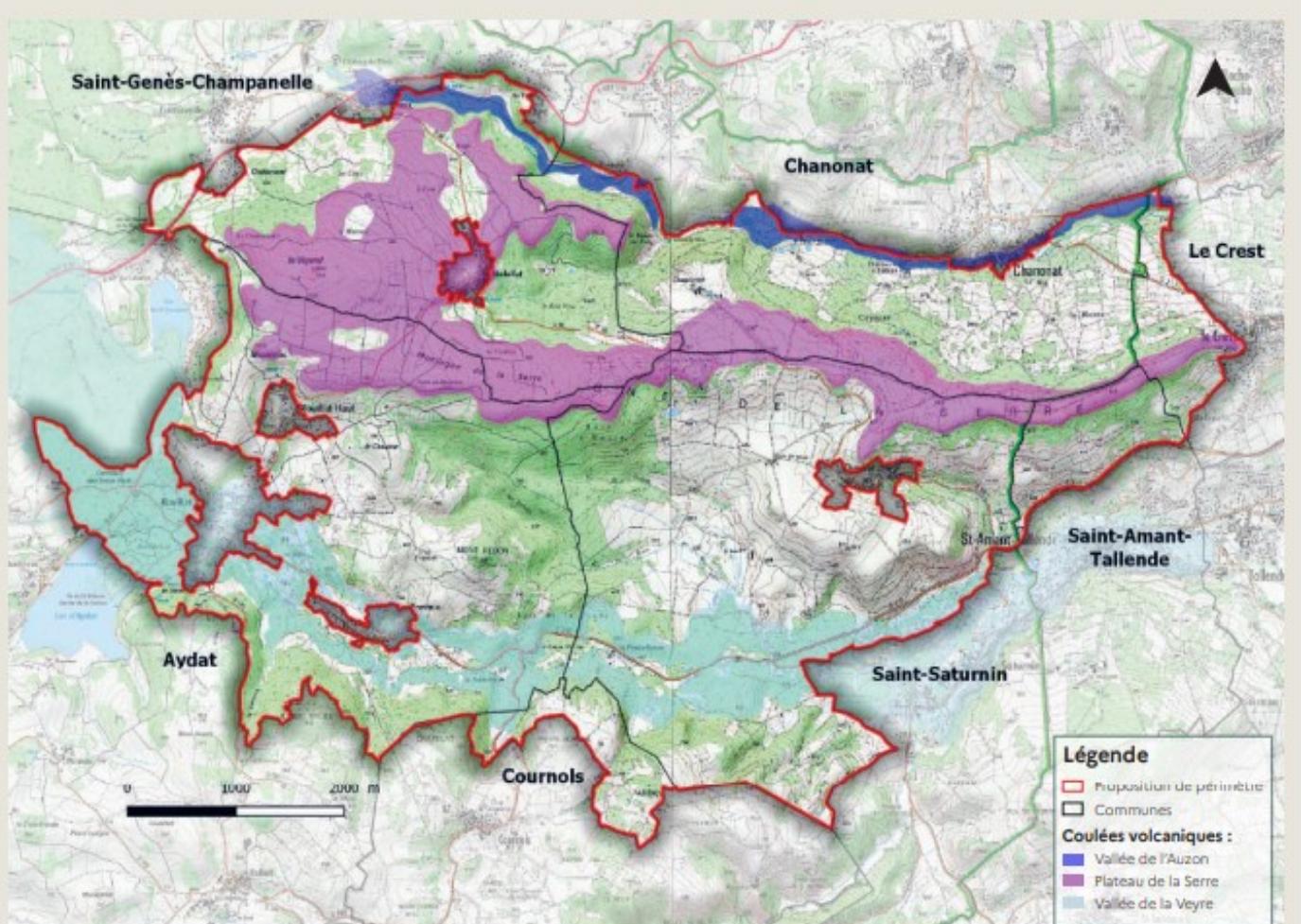
PROCÉDURE DE CLASSEMENT

La démarche de classement de la Montagne de la Serre et ses vallées adjacentes a fait l'objet d'une étude préalable en 2020 avant d'engager des échanges avec les acteurs locaux et notamment les collectivités au cours de l'année 2021.

L'enquête publique débutera en septembre 2022 avant de poursuivre la procédure qui pourrait aboutir en 2024.

QUELQUES CHIFFRES

- 3 Ma** coulée volcanique de la Serre
- 60 000 ans** coulée dans la vallée de l'Auzon
- 8 400 ans** coulée dans la vallée de la Veyre
- 3 930 ha** projet de site classé
- 7 communes**



Le projet de site classé vise à protéger les 3 coulées volcaniques de ce territoire, à l'exception des hameaux et villages déjà urbanisés. La zone s'étend du plateau des Dômes où elle est connectée au site classé de la Chaîne des puys jusqu'au village du Crest, en intégrant les fonds de vallées de l'Auzon et de la Veyre.

VIVRE EN SITE CLASSÉ

En site classé, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux sont soumis à autorisation spéciale.

► Les travaux soumis à autorisation

Ces autorisations peuvent être données :

- pour **les travaux les moins importants** (travaux soumis à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme, mobilier d'espace public, clôture...) par le **préfet de département**,
- pour **les travaux les plus importants** (permis de démolir, permis de construire, ou permis d'aménager, défrichement, création de piste forestière ou de cheminement...) par le **ministre chargé des sites**.

Il est conseillé de s'adresser en mairie, à la DREAL (voir contact au dos) ou à l'architecte des bâtiments de France, préalablement à tout projet de travaux en site classé.

► Les travaux exonérés d'autorisation

L'exploitation courante des fonds ruraux :

- l'entretien des haies, la plupart des éclaircies forestières, l'entretien des chemins existants, le débroussaillage, le curage des fossés,
- le choix des assolements et les techniques culturales,
- l'entretien du bâti...

Le site classé ne réglemente pas les usages (chasse, pêche, randonnée, VTT...).

► Les interdictions en site classé

Certains aménagements et installations sont strictement interdits :

- la publicité,
- la création de terrain de camping et le camping-caravanning, (l'exploitation des campings existants continue de s'exercer),
- l'installation de nouvelles lignes aériennes électriques ou téléphoniques (enfouissement des réseaux obligatoire).

PETIT RAPPEL

Les missions de Mond'Arverne Communauté



Mond'Arverne Communauté exerce de nombreuses compétences et **agit au quotidien pour développer son territoire et apporter un service de proximité aux habitants.**

Les compétences obligatoires

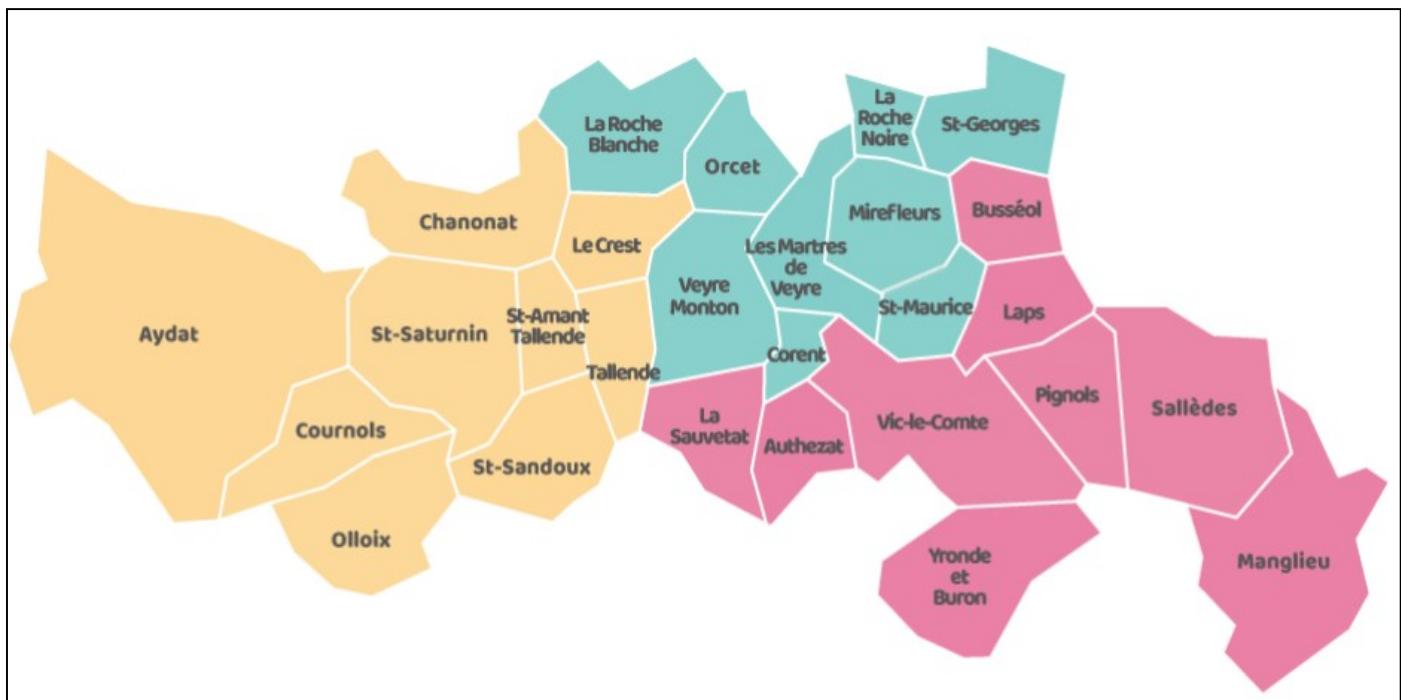
- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (schéma de cohérence territoriale et de secteur, plan local d'urbanisme...)
- Le développement économique (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, la promotion du tourisme ...)
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets ménagers.

Les compétences optionnelles

- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- L'action sociale d'intérêt communautaire

Les compétences supplémentaires

- Le tourisme (action de valorisation, réalisation d'aménagements touristiques, soutien aux actions d'archéologie et à leur promotion, création/aménagement/gestion/commercialisation d'équipements touristiques, établissement d'un projet de développement du tourisme et des loisirs avec Billom Communauté)
- L'organisation de la mobilité
- L'éclairage public (développement, renouvellement et entretien des réseaux et installations d'éclairage public dans les zones d'activités)
- La culture (soutien aux écoles de musique associatives, gestion et animation du réseau de lecture publique, saison culturelle itinérante de spectacles vivants, organisation de résidence de médiation artistique, création d'événements littéraires).



Mieux comprendre les compétences communautaires

Afin de mieux comprendre l'intercommunalité, Mond'Arverne Communauté vous propose une web-série. En compagnie des

membres de l'exécutif de notre intercommunalité, (re) découvrez nos compétences à travers des lieux emblématiques.





Les travaux

Suite aux orages du 26 juin 2022 , une intervention était indispensable sur le chemin menant au Puy de Fan. Trois jours seulement après cette épisode, l'entreprise Mabrut intervenait pour refaire cette partie de chemin indispensable aux agriculteurs. Coût de l'intervention : 5 393 € H.T .

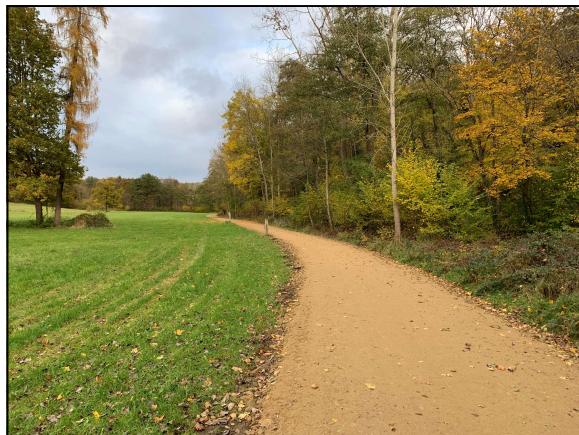


Quelques travaux d'entretien de voirie sur le village de Chabanne : curage de fossé , reprise d'enrobé et reprise des bordures et apport de remblai sur la place .

Coût des travaux 5 513.00 H.T.

Desserte forestière

En 2021 et 2022, nous avons aussi fait des travaux importants sur notre commune, il s'agit des travaux de desserte forestière, en partenariat avec les communes de Saint Saturnin et Olloix. Nous devrions clôturer ce projet pour la fin de l'année et ce sera l'occasion de faire une inauguration vers ce site exceptionnel qu'est RANDOL.



La défense incendie sur le village de Chabanne



Pour rappel,
ce village est
actuellement

desservi par quatre poteaux incendie ne délivrant que 20 m³/hr environ.
Les préconisations du groupement de
mise en œuvre opérationnelle du
SDIS demande de prévoir une



réserve d'eau à proximité de la route. Le terrain communal en bord de route, dans le centre du village, est l'emplacement idéal afin de positionner une citerne à eau d'une contenance de 50 m³ environ. Des travaux d'aménagement sont réalisés en ce moment. Une citerne sera installée dans les prochains mois.



La commune est propriétaire depuis peu d'un lieu emblématique de Cournols, au lieu dit CHATRAT . Un échange de parcelle nous a permis d'être propriétaire du rocher d'escalade, ce bloc de granite bien connu des grimpeurs. Cette acquisition nous a permis dès cet été de mettre en place des activités avec Mond'Arverne communauté. L'accès sera aménagé en début d'année prochaine.

SIVOS Ecole de la Monne

Les effectifs pour la rentrée 2022/2023 sont de 135 enfants répartis comme suit : PS / MS / GS = 41 CP = 22 CE1 / CE2 = 22

CE2 / CM1 = 21 CM1 / CM2 = 25

Par commune : Cournols :18 (dont 8 à Chabanne)

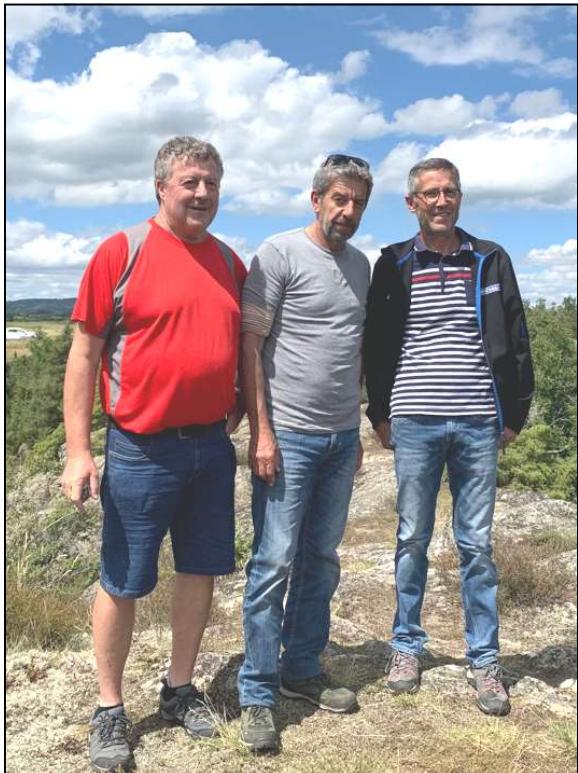
Olloix :22 Saint Saturnin :95

La participation financière de la commune était de 32 640€ pour 2021 et pour 2022 un budget prévisionnel de 30 000 € .

Les deux élus au conseil syndical du SIVOS sont



LA DOC ET LE VETO



Visite du Sénat le 21 septembre

Les élu(es) du conseil municipal en place et certains du précédent mandat avaient répondu présents à l'invitation de Philippe Tartiére et du sénateur Jean Marc Boyer.

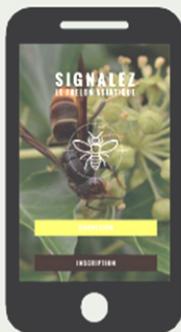
Les élus ont visité le Palais du Luxembourg et ont même pu se rendre dans l'hémicycle. A l'issue du déjeuner pris avec Jean Marc Boyer et Eric Brugièvre dans les salons du Sénat, une visite de Paris via les bateaux mouches, une visite du Panthéon et des jardins du Luxembourg ont conclu cette journée très riche en découvertes.





**NE PAS
OUBLIER!**

SIGNEZ SA PRÉSENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

Sur le site www.frelnosasiatiques.fr
afin de connaître les démarches

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.



MERCI

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public: le lundi et le jeudi après-midi de 14 hrs à 16 hrs. Le samedi matin uniquement sur rendez-vous.

Mairie de Cournols 172 rue des Lavoirs 63 450 COURNOLS Tél : 04 73 78 33 33

[Https://WWW.cournols.fr](https://WWW.cournols.fr)

[Email : mairie.cournols@orange.fr](mailto:mairie.cournols@orange.fr)



suez

